



## Participation écocitoyenne et prise en charge par le milieu

La municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire améliorer son environnement en élaborant une *Politique de l'arbre*. Cette politique a pour objectif de préserver et d'accroître le patrimoine forestier de la municipalité en préconisant, par des gestes concrets, une vision plus environnementale du milieu dans le but d'assurer le bien-être de tous les citoyens et l'intégrité écologique de la région. Cette politique vise le milieu riverain, villageois et rural.

La superficie forestière de Saint-Antoine-sur-Richelieu se situe présentement à 12,7% de sa superficie totale de 6789 hectares alors que dans la MRC de la Vallée du Richelieu, elle est de 18,8%. Il y a des pertes significatives de la biodiversité et des dangers réels pour les populations fauniques et floristiques lorsque la superficie des milieux boisés est inférieure à 30%. Avec cet état de fait, il devient évident qu'il faut préserver et augmenter la superficie du paysage forestier de la municipalité.

Les études récentes ont démontré que la création de corridors forestiers entre les boisés était essentielle pour assurer le maintien d'une diversité biologique sur le territoire en fournissant des sites pour l'alimentation, la reproduction, le repos et l'abri de plusieurs espèces animales. Les corridors diminuent les risques d'érosion des sols en agissant comme de larges brise-vents.

Les milieux forestiers sont des endroits privilégiés par les randonneurs et les observateurs de la faune et de la flore. Il est important de ne pas oublier la réduction des gaz à effet de serre à laquelle les arbres contribuent en captant le gaz carbonique nécessaire à la photosynthèse. Les arbres peuvent aussi diminuer l'effet des vents froids ou des chaleurs torrides près des résidences en plus de servir de filtres antipollution pour l'atmosphère.

L'atelier consiste en une mise en situation au moyen d'une étude de cas qui met en scène d'un côté, les agriculteurs qui souhaitent défricher leurs boisés pour agrandir leur surface de terres cultivables et, de l'autre, des résidents qui veulent préserver les boisés pour développer un écotourisme sportif. Le conseil municipal doit trancher le débat de façon harmonieuse pour préserver le climat social et assurer le développement socio-économique de la municipalité.

En groupe, nous pouvons expérimenter les processus de mobilisation et de médiation sociales qui ont mené à l'élaboration de la *Politique de l'arbre* et à son adoption de façon consensuelle par la population.

Guy Drudi  
Membre  
Comité consultatif en environnement  
Saint-Antoine-sur-Richelieu  
[drudig@cam.org](mailto:drudig@cam.org)